

05/06/2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Weedon, tenue devant public, à l'Hôtel de ville de Weedon, située au 520, 2^e Avenue, lundi, le 5 juin 2023 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Monsieur le maire : Eugène Gagné
Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Olivier Paiement
Daniel Groleau
Denis Rondeau

La conseillère Maylis Toulouse est absente.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, madame Josée Bolduc, greffière-trésorière adjointe, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

***** FÉLICITATIONS *****

Le maire, monsieur Eugène Gagné mentionne la présence de deux personnes qui ont reçu une médaille du lieutenant-gouverneur du Québec pour leur implication dans la communauté pour la jeunesse et les aînés en Estrie. Le conseil municipal tenait à souligner leur dévouement. Toutes nos félicitations à Julianne Proulx, récipiendaire jeunesse ainsi que Luc Ouellet, récipiendaire aîné. Le conseil municipal vous invite à signer le Livre d'or de la municipalité.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Monsieur le maire, Eugène Gagné, ouvre la séance à 19 h 30 et présente l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux : séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 et de la séance extraordinaire du 24 mai 2023
4. Intervention du public (*tout sujet d'intérêt municipal*)
5. Acceptation des salaires et des comptes
6. Dépôt de la correspondance du mois de mai 2023
7. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 30 avril 2023
8. Rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
9. Administration
 - 9.1 Embauche d'une directrice générale et greffière-trésorière
 - 9.2 Modification des signataires pour les effets bancaires et de la responsable principale du compte AccesD
 - 9.3 Détenteur de la carte Visa Affaires
 - 9.4 Embauche d'une adjointe à la direction – Anne-Marie Blais
 - 9.5 Centre communautaire de Weedon – décompte progressif n°3
 - 9.6 Centre communautaire de Weedon – décompte progressif n°4
 - 9.7 Mise aux normes du Centre communautaire de Weedon – ordre de changement n°2
 - 9.8 Programme ÉcoPerformance – autorisation de signature
 - 9.9 Appropriation du surplus – fonds réservés – véhicules
10. Travaux publics
 - 10.1 Appel d'offres – sable (abrasif)
 - 10.2 Gravière 2^e Rang Sud – travaux de restauration
 - 10.3 Appel d'offres – camion 10 roues

11. Hygiène du milieu
 - 11.1 Adoption du règlement n°2023-119 – règlement modifiant le règlement n°2019-084 régissant l'utilisation de l'eau potable
 - 11.2 Élimination des raccordements inversés
 - 11.3 Adhésion au projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques
12. Urbanisme et développement
 - 12.1 Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) – projet de parc dédié aux aînés
 - 12.2 Nomination au sein du comité consultatif en urbanisme
 - 12.3 Amendement à l'entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François
 - 12.4 FRR volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale – Projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste
 - 12.5 Résolution n°2023-012 – Droit d'accès à la berge – modification de la superficie
13. Divers et affaires nouvelles
14. Informations des membres du Conseil
15. Périodes de questions (*exclusivement aux sujets à l'ordre du jour*)
16. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-097

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 13.1, Projet de la 5^e Avenue.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX : SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2023 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et de la séance d'ajournement du 1^{er} mai 2023 et de la séance extraordinaire du 24 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-098

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire et de la séance d'ajournement du 1^{er} mai 2023 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ET

2023-099

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2023 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉES

4. INTERVENTION DU PUBLIC (tout sujet d'intérêt municipal)

- Aucune

5. **ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2021-106 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-100

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de **928 330,80 \$** et est détaillée comme suit :

Opérations courantes payées	188 880,40 \$
Opérations courantes à payer :	<u>591 760,12 \$</u>
Sous total	780 640,52 \$
Salaires payés :	<u>147 690,28 \$</u>
Grand total :	928 330,80 \$

Que le rapport soit classé sous le numéro 05-2023 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

6. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

Aucune autre information spécifique n'est à noter, par conséquent, le maire, monsieur Eugène Gagné, dépose la correspondance pour le mois de mai 2023.

7. **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 30 AVRIL 2023**

Madame Josée Bolduc, greffière-trésorière adjointe, dépose les états des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 30 avril 2023.

8. **RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire, Eugène Gagné, dépose à la séance ordinaire du 5 juin 2023, son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022. Dans son rapport, la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateur externe de la Municipalité, confirme que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Weedon au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public*. Les états financiers présentés ici sont ceux de l'administration municipale uniquement, ils n'incluent pas les organismes contrôlés et partenariats.

ÉTATS FINANCIERS 2022 (non-consolidés)

Revenus

Fonctionnement 6 406 694 \$

6 406 694 \$

Charges : 6 027 481 \$

Excédent de l'exercice : 379 213 \$

**Excédent de fonctionnement de l'exercice
avant conciliation à des fins fiscales :** 349 522 \$

Éléments de conciliation à des fins fiscales

Amortissement des immobilisations : 913 577 \$

Remboursement de dettes à long terme : (540 376)\$

Affectations

Activités d'investissement (251 242)\$

Excédent (déficit) de fonctionnement 25 000 \$

**Excédent de fonctionnement de
l'exercice à des fins fiscales** 526 172 \$

Les revenus de fonctionnement s'élèvent à 6 406 694 \$ et les dépenses de fonctionnement à 6 027 481 \$, pour un excédent de fonctionnement de l'exercice de 379 213 \$. Nous devons ajouter à ce surplus un montant de 146 959 \$ provenant de la conciliation à des fins fiscales.

Le total de l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales au 31 décembre 2022 est de 526 172 \$.

Le total de l'excédent non affecté (surplus libre) accumulé au 31 décembre 2022 est de 555 229\$, l'excédent de fonctionnement affecté est de 194 541 \$ et les réserves financières et fonds réservés totalisent 783 152 \$, incluant le montant de 490 000 \$ au fonds de roulement. Le montant des actifs municipaux (propriétés, chemins, machineries, etc.) se chiffre pour sa part à 15 662 533 \$. La Municipalité a un financement des investissements en cours d'un montant de 822 832 \$, relativement aux travaux sur la route 257.

Le surplus de l'exercice financier s'explique par plusieurs facteurs, dont :

- Les revenus de droit de mutations immobilières (46% de plus), les constructions et les rénovations (nouvelle évaluation) ;
- Les ventes de terrains dans le secteur résidentiel (chemin Ferry et rue des Pionniers) ;
- Les services rendus (location autopompe, travaux voirie et contrats avec le MTQ, SAAQ, location de salles) ;
- L'augmentation de la redevance sur les matières résiduelles, grâce à une meilleure performance.

Ce surplus accumulé est d'un montant très raisonnable pour une municipalité comparable à celle de Weedon. Il nous permettra de réagir advenant un imprévu, un besoin urgent, ou encore de saisir une occasion mettant de l'avant le développement de notre municipalité. Dans ce surplus, des montants sont prévus pour l'achat éventuel de matériel roulant, nous permettant ainsi d'éviter les emprunts et les frais d'intérêts qui en découlent.

Réalisations 2022

La Municipalité a réussi à réaliser divers travaux d'entretien et/ou d'immobilisations et a investi à plusieurs niveaux, dont notamment :

- La réfection de la 7^e Avenue (services et rue) ;
- La poursuite de la réhabilitation de la route 257 avec les 4 autres municipalités qui la longent ;

- Le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur la 5^e Avenue ;
- Les travaux d'ingénierie et d'architecture (plans) nécessaires à la mise aux normes du Centre communautaire de Weedon ;
- Les travaux majeurs sur les rues Sévigny et Després et le resurfaçage du chemin de la Carrière ;
- Le développement de la rue des Pionniers (électricité, construction de la rue) ;
- Le rafraîchissement des différents parcs dont celui du secteur Fontainebleau, avec l'ajout d'une surface multisport ;
- La réfection de la toiture de l'hôtel de ville.

Toujours selon le rapport financier et les commentaires de notre vérificateur externe, la santé financière de la Municipalité Weedon se porte bien, grâce à des efforts continus. Nous travaillons tous très fort, les employés, les membres du conseil municipal et moi-même, afin de vous offrir des services de qualité dans le respect de notre cadre financier. Nous avons toujours des projets et des idées pour améliorer la qualité de vie et la sécurité de nos citoyennes et citoyens, pour leur offrir plus de services et pour dynamiser le milieu, le tout en prenant soin de notre environnement. Ces projets seront cependant réalisés par étape, dans le but d'amoinrir les impacts financiers.

Eugène Gagné, maire

DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE

2023- 101

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le rapport du maire présentant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 soit publié dans le journal *L'Éveil du citoyen* ainsi que sur le site web de la Municipalité, conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal*.

ADOPTÉE

9. ADMINISTRATION

9.1 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général et greffière-trésorier est vacant;

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Bolduc travaille pour notre municipalité depuis le 13 septembre 2021 à titre d'adjointe à la direction ;

CONSIDÉRANT QU'elle possède déjà une connaissance des exigences municipales et de l'expérience au poste de direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

2023- 102

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la nomination de madame Josée Bolduc pour occuper le poste de directrice générale et greffière-trésorière ;

QUE monsieur Eugène Gagné, maire soit et est autorisé à signer le contrat d'embauche de madame Bolduc pour ce poste.

ADOPTÉE

9.2 MODIFICATION DES SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES ET DE LA RESPONSABLE PRINCIPALE DU COMPTE ACCESD

CONSIDÉRANT QUE l'article 203 du Code municipal prévoit que tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité doivent être signés

conjointement par le maire et le greffier-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacances dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le greffier-trésorier, en cas d'absence, par un membre du personnel administratif désigné ;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Cloutier n'occupe plus le poste de directrice générale / greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon par la résolution n° 2023-102 a procédé à l'embauche d'une directrice générale/greffière-trésorière en la personne de madame Josée Bolduc;

CONSIDÉRANT QUE madame Bolduc est déjà signataire autorisée pour les effets bancaires et qu'une personne d'un poste administratif doit être nommée pour signer les effets bancaires en son absence ;

EN CONSÉQUENCE,

2023- 103

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Weedon autorise la nomination de madame Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de responsable principale du compte AccesD de la Municipalité de Weedon ;

QUE madame Maryse Grenier, commis-comptable, soit désignée signataire des effets bancaires et tous les autres documents reliés en l'absence de la greffière-trésorière.

QUE madame Marie-Claude Cloutier et madame Maylis Toulouse soient retirées de la liste des signataires autorisés.

ADOPTÉE

9.3 DÉTENTEUR DE LA CARTE VISA AFFAIRE

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Bolduc a été nommée au poste de directrice générale et greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon, délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de détenir une carte de crédit Desjardins incluant le pouvoir de renouvellement à l'échéance et de remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la personne identifiée ci-après est autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes ;

EN CONSÉQUENCE,

2023- 104

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE NOMMER madame Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Weedon détenteur de la Carte VISA AFFAIRE, en remplacement de madame Marie-Claude Cloutier.

ADOPTÉE

9.4 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE À LA DIRECTION – ANNE-MARIE BLAIS

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe à la direction est à combler ;

2023-105

IL EST PROPOSE PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'embauche de madame Anne-Marie Blais au poste d'adjointe à la direction à compter du 29 mai 2023 ;

QUE ce poste est de de 28 heures par semaine ;

QUE dans le cadre d'un projet relatif à la recherche et aux demandes de subventions, un nombre de 7 heures par semaine sera ajouté, pour une durée indéterminée (selon les résultats) ;

QUE les dispositions de la convention collective s'appliquent pour cet employé ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuse de la Municipalité de Weedon et déposée au dossier personnel de l'employé.

ADOPTÉE

9.5 CENTRE COMMUNAUTAIRE DE WEEDON – DÉCOMPTE PROGRESSIF N°3

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a reçu d'Action Estimation inc. le décompte progressif n°3, relativement aux travaux de mise aux normes du Centre communautaire de Weedon exécutés, en date du 1^{er} mai 2023, par l'entrepreneur Action Estimation inc. ;

ATTENDU QUE ces travaux sont jugés conformes ;

EN CONSÉQUENCE;

2023-106

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal accepte la recommandation de paiement, pour le décompte progressif n°3, et autorise la greffière-trésorière à verser à Action Estimation inc. la somme de 275 455,67 \$, montant incluant les taxes et tenant compte de la retenue contractuelle de 10%.

ADOPTÉE

9.6 CENTRE COMMUNAUTAIRE DE WEEDON – DÉCOMPTE PROGRESSIF N°4

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a reçu d'Action Estimation inc. le décompte progressif n°4, relativement aux travaux de mise aux normes du Centre communautaire de Weedon exécutés, en date du 26 mai 2023, par l'entrepreneur Action Estimation inc. ;

ATTENDU QUE ces travaux sont jugés conformes ;

EN CONSÉQUENCE;

2023-107

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal accepte la recommandation de paiement, pour le décompte progressif n°4, et autorise la greffière-trésorière à verser à Action Estimation inc. la somme de 580 430,49 \$, montant incluant les taxes et tenant compte de la retenue contractuelle de 10%, sur réception du certificat de paiement de la firme Lemay Côté architecte.

ADOPTÉE

9.7 MISE AUX NORMES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE WEEDON – ORDRE DE CHANGEMENT N°2

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a reçu de la firme Lemay Côté architectes inc. un ordre de changement, datée du 18 mai 2023, relativement aux travaux de mise aux normes du Centre communautaire de Weedon à être réalisé en surplus de la soumission initiale ;

EN CONSÉQUENCE;

2023-108

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte l'ordre de changement n°2, pour des travaux supplémentaires à réaliser au Centre communautaire de Weedon, lesquels travaux représentent un montant de 25 453,75 \$ avant les taxes. La provenance des fonds liés au paiement de ces travaux sera déterminée à la fin du projet de mise aux normes (poste budgétaire n°03-310-19-004 ou surplus accumulé).

ADOPTÉE

9.8 PROGRAMME ÉCOPERFORMANCE – AUTORISATION DE SIGNATURE

2023-109

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil désigne Mme Josée Bolduc, directrice générale, à signer les formulaires de demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tout autre document relatif à ces demandes déposées dans le cadre du programme ÉcoPerformance.

ADOPTÉE

9.9 APPROPRIATION DU SURPLUS – FONDS RÉSERVÉS VÉHICULES

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu le contrat d'entretien hivernal de la route 112, d'une partie de la route 257 et du chemin Fontainebleau ;

ATTENDU QU' une partie des revenus relatifs à ce contrat doivent servir au remplacement du camion de déneigement ;

En conséquence,

2023-110

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE transférer le montant de 100 000 \$ du surplus accumulé 2022 au fonds réservé – véhicule;

QUE pour toutes les prochaines années reliant la Municipalité à l'entretien hivernale des chemins nommés plus haut, par contrat avec le ministère des Transports du Québec, un montant de 100 000 \$ soit attribué au fonds réservés – véhicule.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 APPEL D'OFFRES – SABLE (ABRASIF)

2023-111

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal autorise madame Josée Bolduc, directrice générale, à aller en appel d'offres pour

la fourniture de sable calibre AB-10 tamisé, lequel sera utilisé comme abrasif pour la saison hivernale 2023-2024, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

ADOPTÉE

10.2 GRAVIÈRE DU 2^e RANG SUD – TRAVAUX DE RESTAURATION

ATTENDU QUE selon l'entente convenu avec le propriétaire de la gravière située sur le lot n° 3 903 268 dans le 2^e Rang Sud à Weedon, la Municipalité procédait à la réhabilitation de cette carrière, suite à son exploitation pour des besoins municipaux de matériel granulaire ;

ATTENDU QUE des fonds ont été prévus au budget à cette fin, au poste 02-320-00-723 ;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été acheminées à deux fournisseurs pour les travaux de restauration avec machinerie ;

ATTENDU QUE le règlement de gestion contractuel n°2018-068 autorise la passation de contrat de gré à gré pour les contrats comportant une dépense qui n'excède pas le montant du seuil d'appel d'offres publics, selon les modalités de l'article 11.3 de ce règlement ;

2023-112

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les travaux de restauration de la gravière du 2^e Rang Sud, située sur le lot n° 3 903 268, soit confié à Les constructions Léo Barolet inc., pour un montant total de 26 237,53\$ pour l'entièreté des travaux. Ce prix inclut la machinerie et la main d'œuvre et les taxes applicables. Ces travaux devront être réalisés durant la semaine du 19 juin 2023 et ce, en collaboration avec l'équipe des travaux publics et sous la supervision de la firme SolÉco.

Qu'advenant le cas où l'entreprise retenue n'est pas disponible à la date convenue, la municipalité donnera le contrat à Excavation Marco Fontaine qui est le deuxième soumissionnaire.

ADOPTÉE

10.3 APPEL D'OFFRES – CAMION 10 ROUES

2023-113

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale à déposer un appel d'offres pour l'achat d'un camion 10 roues neuf, incluant une benne 4 saisons et l'équipement de déneigement. Le camion devra être livrable à l'automne 2024.

ADOPTÉE

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°2023-119 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°2019-084 RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a adopté, le 2 juillet 2019, un règlement régissant l'utilisation de l'eau potable ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Weedon juge approprié de modifier le montant des amendes minimales et maximales et ajouter un responsable de l'application du règlement ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donnée par la conseillère Maylis Toulouse lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} mai 2023 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-114

IL EST PROPOSE PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1 – TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de Règlement n°2023-119 modifiant le règlement n°2019-084 régissant l'utilisation de l'eau potable.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 RESPONSABILITÉ D'APPLICATION DES MESURES

L'article 4 intitulé *Responsabilité d'application des mesures* est modifié afin d'ajouter l'inspecteur en bâtiment et en environnement à titre de responsable de l'application du règlement, en plus du responsable des travaux publics.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 8.4 PÉNALITÉS

Le premier tiret de l'alinéa a) de l'article 8.4 intitulé *Pénalités* est remplacé par celui-ci :

- *d'une amende de 300 \$ pour une première infraction ;*

Le premier tiret de l'alinéa b) de l'article 8.4 intitulé *Pénalités* est remplacé par celui-ci :

- *d'une amende de 500 \$ pour une première infraction ;*

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

11.2 ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

Considérant que la Municipalité de Weedon s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluvial lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme FIMEAU ;

2023-115

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme de raccordement inversé pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluvial de la Municipalité de Weedon.

Que ce conseil présente l'échéancier et la résolution pour la mise en place du programme de raccordement inversé au MAMH pour compléter les documents de la réclamation finale du programme FIMEAU n° 2027178.

ADOPTÉE

11.3 ADHÉSION AU PROJET DE REGROUPEMENT ET D'OPTIMISATION DE LA GESTION DE LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités d’Ascot Corner, de Bury, de Chartierville, de Cookshire-Eaton, de Dudswell, d’East Angus, de Hampden, de La Patrie, de Lingwick, de Newport, de Saint-Isidore-de-Clifton, de Scotstown, de Weedon et de Westbury désirent présenter un projet de regroupement et d’optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques dans le cadre de l’aide financière ;

2023-116

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE

la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Weedon s’engage à participer au projet de regroupement et d’optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et à assumer une partie des coûts, sous forme de temps ressources humaines ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC du Haut-Saint-François organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

12. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1 PROGRAMME D’INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA) – PROJET DE PARC DESTINÉ AUX AÎNÉS

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite tenir compte des besoins des aînés, et que ceux-ci demeurent actifs et présents dans le milieu ;

ATTENDU QUE lors de consultations publiques, les personnes aînées ont manifesté le désir de bonifier les occasions de rencontres entre les générations, d’avoir des lieux adaptés, d’avoir une participation commune des différents secteurs de la municipalité et de bonifier la programmation actuelle de loisirs afin qu’elle s’adresse à toutes les tranches d’âge;

ATTENDU QU’ en réponse à ces demandes, la Municipalité prévoit aménager un espace dédié aux aînés dans le secteur du parc de l’aréna, endroit où ceux-ci pourront faire des activités physiques et sociales, se réunir, sortir de l’isolement, créer des liens et côtoyer différentes générations;

EN CONSÉQUENCE;

2023-117

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d’aide financière;
- la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu’elle s’engage à en respecter toutes les modalités qui s’appliquent à elle;
- la municipalité s’engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d’exploitation continue et d’entretien des infrastructures subventionnées;
- la municipalité confirme qu’elle assumera tous les coûts au-delà de l’aide financière qu’elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

12.2 NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE la conseillère Maylis Toulouse a signifié qu'elle quittait son poste de conseillère municipale et que cette démission sera effective à compter du 5 juillet 2023 ;

2023-118

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE

QUE le conseiller Pierre Bergeron soit nommé membre du comité consultatif en urbanisme (CCU) à compter de la présente résolution, afin d'assurer le suivi des dossiers qui pourraient être déposés à compter de maintenant.

ADOPTÉE

12.3 AMENDEMENT A L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA CONCEPTION, L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE les municipalités locales de Bury, de Chartierville, de Cookshire-Eaton, de Dudswell, du canton de Lingwick, de Newport, de Saint-Isidore-de-Clifton, de Weedon et du canton de Westbury ont conclu une entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François (Ci-après l'« **Entente** ») en 2009 ;

ATTENDU QUE par le biais de l'Entente, les Municipalités ont délégué à la MRC du Haut-Saint-François les pouvoirs de réaliser notamment la conception, la mise en place et l'exploitation des infrastructures à un réseau Internet haute vitesse (Ci-après « **IHV** ») ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a déployé un réseau IHV, aux termes de sa résolution no 2010-05-4544, en confiant à Télécommunications Xittel inc. la fourniture de services professionnels d'ingénierie, de conception, de mise en place, d'installation d'équipement, d'entretien, de mise à jour et de développement d'un réseau de télécommunications offrant IHV sur le territoire de dix (10) municipalités incluant les services aux abonnés ;

ATTENDU QUE l'Entente a fait l'objet d'un premier amendement en 2017 aux termes duquel la municipalité D'Ascot Corner n'était plus partie à l'entente ;

ATTENDU QUE l'Entente a fait l'objet d'un second amendement en 2018 aux termes duquel la MRC peut céder, en tout ou en partie, le réseau IHV à l'organisme à but non lucratif « Communication Haut-Saint-François »;

ATTENDU QUE Groupe Maskatel Québec S.E.C., aux droits de Télécommunications Xittel inc., qui dessert présentement les municipalités de Weedon, secteurs Saint-Gérard et Fontainebleau, de Bury et de Dudswell secteur Marbleton (ci-après : « **Secteurs** ») a signifié à la MRC son intention d'arrêter les services de connexion IHV dans ces Secteurs ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a l'intention de cesser l'exploitation du réseau IHV dans ces Secteurs;

ATTENDU QUE les coûts de démantèlement du réseau de fibres optiques pour ces Secteurs sont estimés à environ trois cent mille dollars (300 000\$) ;

ATTENDU QUE la MRC désire vendre son réseau de fibres optiques pour les Secteurs pour éviter de devoir le démanteler ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François souhaite avoir le pouvoir d'aliéner le réseau IHV, en tout ou en partie, à une tierce partie ;

ATTENDU QUE pour aliéner le réseau IHV, la MRC du Haut-Saint-François doit être autorisée à le faire par le biais de l'Entente ;

ATTENDU QUE les Municipalités souhaitent déléguer à la MRC le pouvoir d'aliénation en tout ou en partie du réseau IHV ;

ATTENDU QUE toute modification à l'Entente doit être approuvée à l'unanimité par les Municipalités et qu'elle doit être constatée par un écrit qui demeure annexé à l'Entente conformément à l'article 4 de l'Entente ;

À CES CAUSES,

2023-119

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de modifier l'Entente par amendement afin de permettre à la MRC du Haut-Saint-François d'aliéner en tout ou en partie le réseau IHV et d'obtenir le consentement écrit des Municipalités à cet égard.

ADOPTÉE

12.4 FRR VOLET 4 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – PROJET D'ANALYSE DU MODÈLE INTERMUNICIPAL OPTIMAL POUR POTENTIELLEMENT L'EMBAUCHE EN COMMUN D'UN URBANISTE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury désirent présenter un projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste, dans le cadre de l'aide financière ;

ATTENDU QUE dans l'éventualité que l'analyse est concluante et que le service d'urbanisme est démarré il fonctionnera selon un financement utilisateur /payeur ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-120

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la Municipalité de Weedon s'engage à participer au projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste et à assumer une partie des coûts sous forme de temps ressources humaines ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC du Haut-Saint-François, organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

12.5 RESOLUTION N°2023-012 – DROIT D’ACCES À LA BERGE – MODIFICATION DE LA SUPERFICIE

CONSIDÉRANT QU’Immobilier Well inc. a fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l’utilisation d’une partie du terrain des lots n°3 471 931 et n°4 888 655 en bordure de la rivière, à des fins récréatives ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée indiquée dans la résolution n°2023-012 était de 14,5 hectares sur une superficie totale de la propriété de 52 hectares et qu’il y a lieu de changer cette superficie ;

À CES CAUSES ;

2023-121

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil recommande à la CPTAQ d’accepter la demande de l’entreprise Immobilier Well inc., permettant l’utilisation d’une partie du terrain des lots n°3 471 931 et n°4 888 655, en bordure de la rivière, sur une superficie de 3,10 hectares.

ADOPTÉE

13. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

13.1 PROJET DE LA 5^e AVENUE

ATTENDU QUE La municipalité de Weedon a reçu une aide de 3500\$ provenant du FRR volet 3 pour procéder à la subdivision d’une partie du lot 6 402 092. Cette subdivision a été effectuée par la firme Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-122

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Madame Josée Bolduc, directrice générale et monsieur Eugène Gagné, maire de Weedon, sont autorisés au nom de la Municipalité de Weedon à signer tout document officiel concernant le projet.

ADOPTÉE

14. INFORMATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Pièce de théâtre de la troupe Oh La La – 6 juin
- Film extérieur, Coco ferme – 17 juin
- Deck hockey – 17 et 18 juin
- Fête Nationale – 23 juin
- Films – 7, 14 et 21 juillet
- Fête du nautisme – 8 juillet
- Weedon en fête – 10 au 13 août

- Remerciements pour les activités organisées par Billy Filion et remerciements aux bénévoles.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement à l’ordre du jour)

IHV : S’il y a eu un retour d’argent comme prévu

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-123

À 20 h 07, le conseiller Daniel Groleau propose l'ajournement de cette séance ordinaire, jusqu'à l'arrivée du vérificateur externe.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Eugène Gagné,

Maire

Josée Bolduc

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Josée Bolduc, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière